

ARRETE N° 2023 – 200
Autorisant le stationnement
Parcelle communale Section AS n° 71

Le Maire de Teloché,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-6,
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R 44 et R 225,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.
- Vu la demande en date du 07 novembre 2023, présentée par Monsieur BOUVET Lucas, pour le compte de l'entreprise Bouygues Energies et Services NATIONAL, sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public situé Rue de la Salle des Fêtes afin d'effectuer un raccordement électrique sur la parcelle communale AS n°71

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel pendant l'installation, la manifestation et le démontage du podium, il y a lieu de réglementer le stationnement,

ARRETE

Article 1 : le 15 novembre 2023, le pétitionnaire est autorisé à occuper une partie de la parcelle communale cadastrée section AS n° 71 située Rue de la Salle des Fêtes à Teloché, afin d'y stationner des véhicules pendant les travaux de raccordement électrique.

Article 2 : Pendant toute la période d'occupation, le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du pétitionnaire.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Teloché et publié au registre des décisions de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le pétitionnaire recevront un duplicata pour information.

A Teloché, le 09 novembre 2023
Pour Le Maire par délégation,
Le Maire-adjoint à la voirie,
Jean-Luc MARTINEAU





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802440146



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **BOUVET** Prénom : **Lucas**
Dénomination : **DA-DPA BOUYGUES ES - CHAMPA** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 6 6 3 8 2 6 4 7 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **byes72@bouygues-es.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **rue de la salle des fêtes**
Code postal **7 2 2 2 0** Localité : **TELOCHE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : **2UJB03-101264-TEL**
Description des travaux : **2225-037-72-DA27-101264-RACC COLL-TELOCHE**
Raccordement du nouveau câble dans le coffret électrique existant
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ : **2UJB03-101264-TEL**
Date prévue de début des travaux : **1 5 1 1 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1** Date de début de réglementation **1 5 1 1 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers	<input type="checkbox"/>
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds	<input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

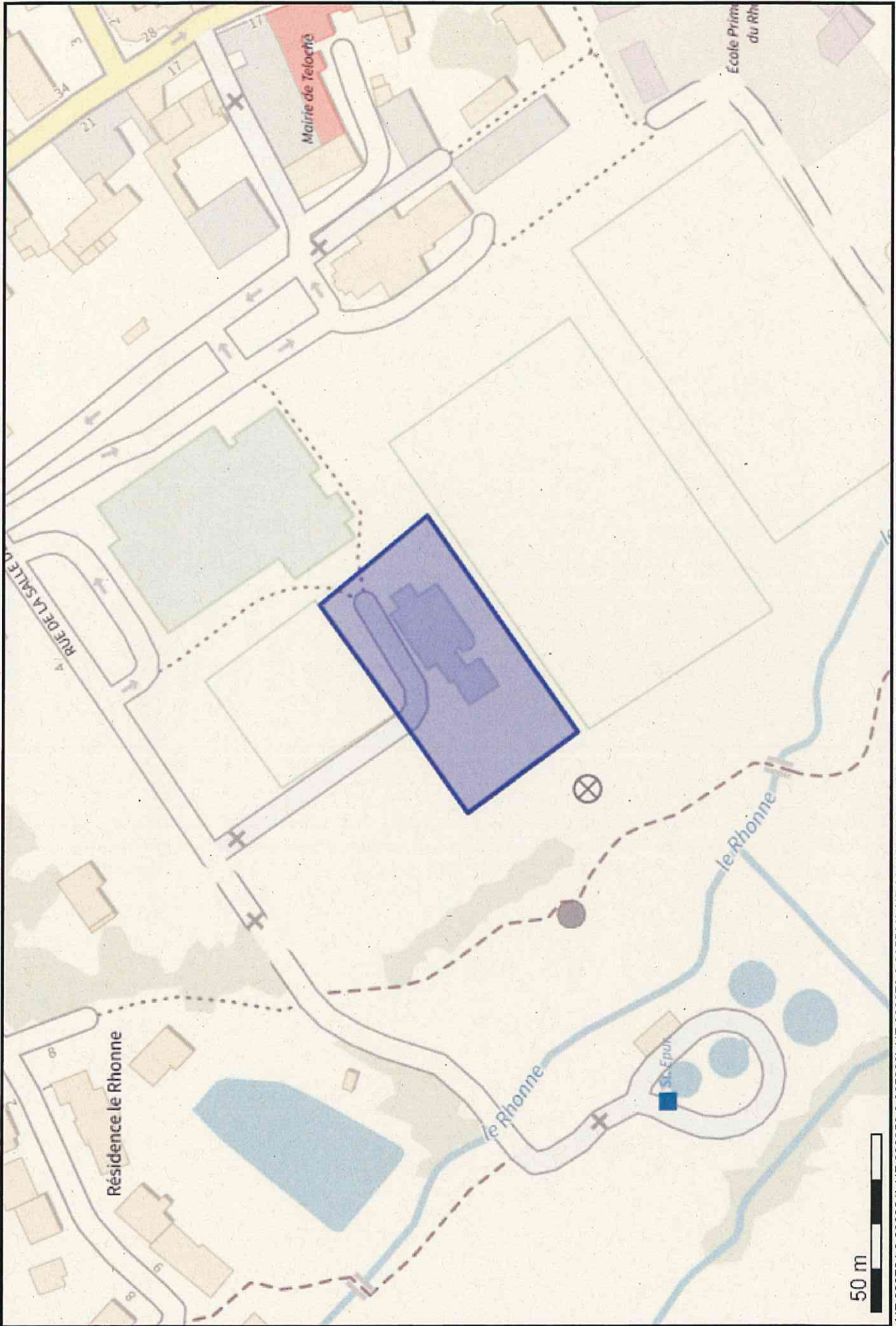
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX** Le : **0 9 1 1 2 0 2 3**

Nom : **BOUVET** Prénom : **Lucas** Qualité :





50 m

(47.888724 0.266021);(47.888350 0.265229);(47.888073 0.265538);(47.888454 0.266361);(47.888724 0.266021);

